

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20090102

Adhésion à l'association des biens français du patrimoine mondial. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L' « Association des biens français du patrimoine mondial » a été créée en 2007. Elle réunit 17 sites sur les 33 sites français inscrit par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette association a pour objet:

- de créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine,
- d'être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international,
- de promouvoir les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques.

Trois commissions ont été créées à cet effet sur les thèmes "communication", "plans de gestion" et "relations internationales".

La Commission française pour l'UNESCO, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, ainsi que le Conseil International des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sont associés aux travaux engagés.

Le site de Bordeaux – Port de la Lune a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2007. Cette inscription est pour Bordeaux une opportunité en terme de développement territorial, urbain économique et social.

La participation de la Ville à l'Association des biens français du patrimoine mondial permet d'intégrer un réseau afin de perfectionner la gestion du site de Bordeaux-Port de la Lune, de favoriser les relations avec les acteurs institutionnels du patrimoine et de faire rayonner l'image patrimoniale de la ville.

Le montant de la cotisation à l'association pour l'année 2008-2009 s'élève à 1.500 euros.

En conséquence, Messieurs, Mesdames, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- faire adhérer la Ville de Bordeaux à l'Association des biens français du patrimoine mondial
- me désigner pour le représenter au sein de l'Association
- verser à l'association la somme de 1.500 € qui sera imputée sur le budget de la Ville (fonction 824 - compte 6281).

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090103

**Adhésion à l'organisation des Villes du patrimoine mondial.
Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Organisation internationale non gouvernementale sans but lucratif, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) réunit 215 villes ayant sur leur territoire un site inscrit par l'UNESCO dans la liste mondiale du patrimoine.

L'OVPM a pour objet d'aider les villes membres à adapter et à perfectionner le mode de gestion du bien dont elles ont la responsabilité et pour cela de :

- contribuer à la mise en oeuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et de la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques;
- favoriser, tant aux plans régional qu'international, la coopération et l'échange d'information et de connaissances entre toutes les villes historiques du monde ;
- promouvoir les recherches des spécialistes et experts répondant aux besoins des praticiens de la gestion locale en collaboration avec les organismes spécialisés ;
- sensibiliser les populations aux valeurs patrimoniales et à leur protection.

À cet effet, l'OVPM organise des colloques et des séminaires portant sur les défis à relever en matière de gestion ainsi que sur les stratégies de mise en valeur et de conservation des ensembles historiques.

L'OVPM agit également auprès des autorités des Nations Unies, de l'UNESCO de la Banque mondiale et du Conseil de l'Europe pour les sensibiliser à l'importance d'une meilleure protection des villes historiques.

Le site de Bordeaux – Port de la Lune a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2007. Cette inscription est pour Bordeaux une opportunité en terme de développement territorial, urbain économique et social.

Le montant de la cotisation à l'organisation pour l'année 2009 s'élève à 10 000 \$.

En conséquence, Messieurs, Mesdames, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- faire adhérer la Ville de Bordeaux à l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM),
- représenter la Ville au sein de l'OVPM,
- verser à l'association la somme de 10 000 \$ qui sera imputée sur le budget de la Ville (fonction 824 - compte 6281).

MME TOUTON. -

Nous pouvons regrouper les délibérations 102 et 103 puisqu'il s'agit de deux adhésions à des organismes chargés d'aider les sites à les classer au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Tout d'abord l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial qui réunit 17 sites sur les 33 inscrits en France. Elle a pour objet d'échanger et de partager les connaissances et expériences, mais aussi d'être une force de proposition et de réflexion, et de promouvoir les sites inscrits.

Le montant de la cotisation à cette association est de 1500 euros pour 2008 et 2009.

La seconde adhésion est une adhésion à une organisation internationale non gouvernementale. Il s'agit de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial qui réunit 250 villes. Elle aide les villes membres à adapter et perfectionner le mode de gestion du bien dont elles ont la responsabilité.

A cet effet, elle organise des colloques et des séminaires, mais elle agit également auprès des autorités des Nations Unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, etc., pour les sensibiliser à une meilleure protection des villes historiques.

Le montant de la cotisation annuelle est de 10.000 \$.

M. LE MAIRE. -

C'est très cher tout ça. Ça sert à quelque chose ?

MME TOUTON. -

Ah oui. 250 sites font partie de cette association. C'est un outil d'ingénierie important.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090104

3ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 21 juillet 2006 et est devenu opposable aux tiers le 18 août 2006. Il s'agit de la première version du PLU. Depuis cette date, le document a été amené à évoluer au gré des procédures administratives engagées. Ainsi il a fait l'objet de 2 modifications qui ont été approuvées le 18 janvier 2008 ainsi que d'une mise à jour en date du 27 mai 2008.

La Communauté Urbaine a engagé une 3ème procédure de modification du PLU afin de permettre l'adaptation du document d'urbanisme par rapport à des projets d'intérêt général bien identifiés dont l'urgence de la mise en œuvre est avérée. Cette procédure est volontairement restreinte afin d'en garantir les délais et ainsi rendre les évolutions du PLU opposables au plus tôt.

Elle concernait 13 communes membres de la Communauté Urbaine : Ambares-et-Lagrave, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave-d'Ornon.

L'enquête publique de la 3ème modification du PLU s'est déroulée du 13 octobre au 13 novembre 2008 inclus. Un dossier et un registre ont été mis à la disposition du public dans les 13 mairies concernées et au siège de la Communauté Urbaine.

Après examen des diverses observations, la commission d'enquête a émis pour Bordeaux un avis favorable aux demandes de modifications suivantes :

- Bx – 03 : ajustement des limites du secteur 1AU/UE en zone UE afin de permettre l'extension d'une entreprise
- Bx – 04 : Modification de la hauteur sur l'extrait de plan de zonage pour l'îlot Saint Julien Victoire et rectification de la légende des hauteurs
- Bx – 05 : suppression des transparences et ajustements des emprises constructibles sur l'extrait de plan de zonage
- Bx – 06 : changement de zonage UDp en zone UGES pour permettre le projet d'implantation de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police (ENSOP) sur le secteur Axial Wallon à la Bastide
- Bx – 07 et 08 : suppression de l'emplacement réservé 6 Bx 1c,d, e et suppression du périmètre d'attente de projet sur le secteur Deschamps / Cité des Fleurs pour permettre l'implantation de la nouvelle caserne des pompiers
- Bx – 09 : modification de l'Emplacement Réservé P 19 (route de Toulouse) suite à une erreur matérielle

Elle a donné un avis défavorable aux deux demandes concernant la demande d'extension de l'emplacement réservé pour l'extension de la station d'épuration de Brazza sur le site de l'ancienne SOFERTI à la Bastide, et à la réduction correspondante du secteur de projet existant au débouché du pont Bacalan Bastide, en recommandant que l'emprise de la station soit définie lors de l'opération d'aménagement d'ensemble de ce secteur. Ceci

s'est fait conformément au souhait de la Ville de Bordeaux, qui a estimé que cette demande était prématurée, et en accord avec la CUB, qui en a convenu.

En application de l'article L 5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est soumis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine. Il est rappelé dans ce cadre qu'il s'agit d'émettre un avis sur l'ensemble des modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme communautaire.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- émettre un AVIS FAVORABLE à la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme.

MME TOUTON. -

La Communauté Urbaine a engagé une 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'adaptation des documents par rapport à des projets d'intérêt général bien identifiés.

Cette procédure est habituelle. Elle concerne pour cette 3^{ème} modification 13 communes de la CUB.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 octobre au 13 novembre 2008. Après examen des diverses observations la commission d'enquête a émis un avis favorable aux demandes de modification concernant Bordeaux sur 6 points, et un avis défavorable concernant l'extension d'un emplacement réservé pour l'éventuel agrandissement de la station d'épuration de Brazza.

La Ville de Bordeaux a elle aussi estimé que cette demande était prématurée. La nouvelle emprise serait définie lors de l'étude d'aménagement du secteur.

Il vous est donc demandé de bien vouloir émettre un avis favorable à cette troisième modification du PLU.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON.

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, la modification du PLU permettant la réalisation de la caserne des pompiers est bien sûr nécessaire, cependant ce projet entraîne la disparition de 23 logements locatifs à loyer fort modéré. Même si ces logements, par leur positionnement entre le boulevard Joliot-Curie et la voie de chemin de fer n'offrirait pas les meilleures conditions de vie à leurs habitants, il s'agissait tout de même de logements individuels à un loyer très faible.

Aussi nous aimerions, Monsieur le Maire, être assurés que cette offre locative sera réellement reconstituée, en particulier en termes de grandeur de logement et de hauteur de loyer.

Nous pensons que ce n'est pas l'offre gérée par la Foncière qui pourra permettre de répondre aux mêmes demandes de logements. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. J'avais demandé qu'on soit très attentifs à la situation des locataires qui sont dans cette cité, et - je parle sous le contrôle de Mme TOUTON et de Mme PARCELIER - on est aujourd'hui aux deux tiers du chemin. Je crois que deux tiers des occupants sont déjà relogés et que ça se passe plutôt bien.

MME AJON. -

Ils ne sont pas tous relogés sur Bordeaux, Monsieur le Maire. Loin de là.

MME PARCELIER. -

Certains ne sont pas relogés sur Bordeaux parce qu'ils ne souhaitaient pas être relogés sur Bordeaux, ils souhaitaient se rapprocher de leurs familles. C'est pour ça que nous ne sommes pas au bout de la démarche parce que, effectivement, nous essayons de croiser les possibilités financières de ces familles, leur envie de rapprochement de leurs enfants bien souvent, et aussi la taille des appartements nécessaire.

Ce qui fait que croisant tout ceci pour répondre au mieux, c'est évident que nous n'avons pas pu encore reloger tout le monde. Mais cela se fait en concertation avec les bailleurs et les collectivités.

M. LE MAIRE. -

Je trouve que cela a été beaucoup plus vite qu'on ne pouvait le penser.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, vous me permettez de faire plusieurs observations.

La première c'est qu'ici s'applique également « l'effet Petit Mousse » dont je parlais tout à l'heure. Nous ne sommes pas contre les modifications, mais nous avons très peu d'éléments dans la délibération.

J'ai donc demandé ce matin, et je l'ai obtenu, un supplément, ce qui m'amène à deux remarques.

La première concerne l'enquête d'utilité publique. Il est surprenant, alors qu'il y avait 11 modifications du PLU qui étaient souhaitées, que lors de l'enquête d'utilité publique il n'y ait eu que trois personnes qui se soient déplacées pour aller à la mairie.

Il est dit par le commissaire de l'enquête que le public s'est peu déplacé sans doute par manque d'enjeu, mais ce n'est pas tout à fait le cas, et aussi par manque de médiatisation. Je crois que là c'est important.

Ce qu'il faudrait c'est que lorsqu'il y a une modification du PLU qui va quand même concerner l'avenir d'un secteur, il y ait une plus forte médiatisation des enjeux, de ce qui se passe.

Ce qui veut dire que dans les Conseils de quartier, puisqu'ils existent, peut-être que les adjoints de quartier, puisqu'ils existent, auraient quelque chose à faire dans ce cadre-là. Ils pourraient médiatiser les modifications qui sont en train de s'opérer.

Moi ce que je vois c'est que sur Bordeaux 11 modifications sont demandées dans 11 quartiers différents et que 3 personnes se sont déplacées ; ce qui veut dire que ces 3 personnes ont lu attentivement Sud-Ouest, puisque c'est passé dans Sud-Ouest. Mais c'est insuffisant.

Je crois que là il y a un effort important à faire. On parlait du FIL tout l'heure, voilà une bonne utilisation du FIL. Faites la publicité autour des enquêtes d'utilité publique.

Le second point c'est que moi je me réjouis quand même de quelque chose.

Vous aviez demandé, Monsieur le Maire, qu'il y ait une modification du PLU sur le secteur Saint-Jean, mais pour 15 propriétaires on va faire une tour de 60 mètres qui va modifier tout l'environnement du secteur. ! On a abaissé le nombre des étages sur la Résidence Saint-Jean. On a fait une opération de rénovation urbaine pour ça, et là on construit pour 15 personnes, 15 étages de 60 mètres de haut. C'est scandaleux. !

Et ça, ça a été supprimé. Je crois que le Commissaire enquêteur a dit que ça ne fera pas partie de l'enquête d'utilité publique. Vous serez obligés de le représenter et de le justifier. Je m'en félicite. J'estime que les habitants qui sont sur place, qui sont déjà mobilisés par rapport à ça n'ont qu'à se réjouir de cette situation.

Voilà. Ce que je voulais dire. En tout cas nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE. -

Bien. Je vais rappeler que c'est la Communauté Urbaine qui est chargée de mener les enquêtes d'utilité publique, et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes évidemment tout à fait solidaires de ce que fait la Communauté Urbaine.

Je vois les taux de présence dans les différentes enquêtes. A Talence il y a eu 1 personne. A Bègles il y en a eu 2. A Blanquefort il y en a eu 4. C'est difficile de mobiliser les populations sur ce genre d'enquête.

Mais enfin moi je serai tenté de dire qu'il est scandaleux d'entendre dire qu'il est scandaleux qu'un projet comme celui de Jean Nouvel, qui est un très beau projet, soit envisagé par la Ville. Nous avons bien l'intention de le mener à terme parce que le conservatisme, l'immobilisme et l'archaïsme ne doivent pas quand même s'installer complètement dans notre ville au motif qu'elle est patrimoine mondial.

C'est un beau projet et nous ferons tout pour essayer de le faire aboutir dans une modification ultérieure du PLU.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques là-dessus ?

Mme AJON.

MME AJON. -

Je ne vous parlais pas du relogement des familles, mais de la reconstitution de l'offre, c'est-à-dire de ces logements individuels à très faibles loyers qui étaient sur ce secteur. Est-ce qu'un programme a été prévu pour remplacer cette offre sur le territoire de la Bastide et non pas dans un programme immobilier...(interrompue)

M. LE MAIRE. -

Non madame. On ne reconstruira pas des maisons aussi délabrées et aussi précaires que celles qui existaient sur ce site.

MME AJON. -

Ça je l'espère...

M. LE MAIRE. -

Oui, mais alors il ne faut pas nous demander de reconstituer quelque chose qui est complètement dépassé. Vraiment, ce misérabilisme... Ces logements situés entre le boulevard Joliot-Curie, les voies de chemins de fer, etc, c'était vraiment des conditions de logement déplorables.

Je vous rappelle par ailleurs que dans le cadre de l'opération de la Benauge nous avons envisagé de démolir 250 logements – je parle de mémoire, c'est peut-être 252 – et d'en reconstruire 350. Donc il y a largement un surplus de logements qui permettra de reconstituer... (interrompu)

MME AJON. -

Au même prix de loyer ? Je n'en suis pas sûre.

M. LE MAIRE. -

Non, sûrement pas au même prix de loyer parce qu'on ne peut pas proposer des loyers dans des logements convenables adaptés au 21^{ème} Siècle au même niveau que des maisons qui étaient en ruines.

MME AJON. -

Et pour les familles qui ne pourront pas être relogées ?

M. LE MAIRE. -

Pour les familles, Madame, vous vous accrochez à ce problème, on voit a dit que les deux tiers des cas sont réglés. Les familles sont relogées à leur convenance.

MME AJON. -

La moitié.

M. LE MAIRE. -

Les deux tiers. C'est déjà une bonne partie du chemin qui a été fait et nous continuerons dans le même état d'esprit en proposant des relogements à ces familles pour qu'elles les acceptent.

Est-ce qu'il y a des abstentions sur la modification du PLU ? Le groupe Socialiste.

Pas d'autres oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE